

Service de l'eau

Société des eaux de Marseille

Frais Annexes Eau

Commune de Sanary sur Mer

Tarifs au 01/01/2024

	Total H.T. en euros	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	TOTAL T.T.C en euros
Prestations liées au service de l'abonné				
FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)				
Pénalités pour retard de paiement 1ère relance	3,55	0,00	0,00	3,55
Pénalités pour retard de paiement 2ème relance	41,47	0,00	0,00	41,47
Fermeture de branchement	53,91	10,00	5,39	59,30
Réouverture de branchement	53,91	10,00	5,39	59,30
Intervention au lieu de livraison des eaux	53,91	10,00	5,39	59,30
Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	5,92	10,00	0,59	6,51
INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)				
Manœuvre sur branchement, compteur, rupture de scellés	98,35	10,00	9,84	108,19
Utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit	197,88	10,00	19,79	217,67



Notre territoire est si précieux